

	CANDIDAT S'INSCRIVANT A UN BACCALAUREAT PROFESSIONNEL											
	Français	Histoire Géographie - ECM	Arts appliqués et culture artistique	LV1	EPS	PSE	MATHS	LV2	SC-PHYSIQUES	Economie Gestion	Economie Droit	
<b>DISPENSES</b>												
<b>CANDIDATS TITULAIRES D'UN :</b>												
Baccalauréat général	DISPENSE							DISPENSE				
Baccalauréat technologique avec LV1 Obligatoire												
Baccalauréat technologique avec LV1 + LV2 Obligatoires								DISPENSE				
Brevet des métiers d'art												
Brevet de technicien												
Brevet de technicien agricole												
BTS, DUT, DEUG												
Diplôme des métiers d'art												
Diplôme de technicien des métiers du spectacle												
Diplôme de technicien podot-orthésiste												
Diplôme de technicien prothésiste-orthésiste												
Diplôme supérieur comportant l'évaluation de la LV 2 délivré par le ministère chargé de l'enseignement supérieur ou par le ministre chargé de l'agriculture	DISPENSE							DISPENSE				
Baccalauréat professionnel (Ministère de l'éducation nationale ou Ministère de l'Agriculture) d'une autre spécialité	DISPENSE						DISPENSE	DISPENSE				
Avec économie-droit							DISPENSE	DISPENSE				
Avec économie-gestion							DISPENSE	DISPENSE			DISPENSE	
Avec sciences physiques et chimie							DISPENSE	DISPENSE			DISPENSE	
Avec LV2							DISPENSE	DISPENSE	DISPENSE			
	Pour chaque unité : Si la note obtenue est = ou > à 10/20							Pour chaque unité présente au BCP d'une autre spécialité ET si la note obtenue est = ou > à 10/20				
	Français	Histoire Géographie - ECM	Arts appliqués et culture artistique	LV1	EPS	PSE	MATHS	LV2	SC-PHYSIQUES	Economie Gestion	Economie Droit	
<b>CANDIDAT REFUSES A UN BCP D'UNE AUTRE SPECIALITE ET AYANT OBTENUS UNE OU DES NOTES = ou &gt; 10/20 A CHAQUE UNITE CORRESPONDANTE</b>	DISPENSES si note ≥ 10/20	DISPENSES si note ≥ 10/20	DISPENSES si note ≥ 10/20	DISPENSES si note ≥ 10/20	DISPENSES si note ≥ 10/20	DISPENSES si note ≥ 10/20	DISPENSES si note ≥ 10/20	DISPENSES si note ≥ 10/20	DISPENSES si note ≥ 10/20	DISPENSES si note ≥ 10/20	DISPENSES si note ≥ 10/20	
	Pour chaque unité : Si la note obtenue est = ou > à 10/20							Pour chaque unité présente au BCP d'une autre spécialité ET si la note obtenue est = ou > à 10/20				
	Français	Histoire Géographie - ECM	Arts appliqués et culture artistique	LV1	EPS	PSE	MATHS	LV2	SC-PHYSIQUES	Economie Gestion	Economie Droit	
<b>CANDIDAT REFUSES AU MEME BCP ET AYANT OBTENUS UNE OU DES NOTES = ou &gt; 10/20 A CHAQUE UNITE CORRESPONDANTE</b>	BENEFICES si note ≥ 10/20	BENEFICES si note ≥ 10/20	BENEFICES si note ≥ 10/20	BENEFICES si note ≥ 10/20	BENEFICES si note ≥ 10/20	BENEFICES si note ≥ 10/20	BENEFICES si note ≥ 10/20	BENEFICES si note ≥ 10/20	BENEFICES si note ≥ 10/20	BENEFICES si note ≥ 10/20	BENEFICES si note ≥ 10/20	

Référence : Arrêté du 08 Novembre 2012 modifié relatif à l'obtention de dispenses d'unités à l'examen du baccalauréat professionnel